



RÈGLEMENT NUMÉRO 494-2018

RÈGLEMENT 494-2018 MODIFIANT L'ANNEXE «A» DU RÈGLEMENT NUMÉRO 477-2016 RELATIF SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA.

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola désire modifier le règlement sur l'éthique et la déontologie des employés de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière du 4 septembre 2018;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du 4 septembre 2018;

ATTENDU QUE il y a lieu d'ajouter le paragraphe 2 à la règle 8 de l'annexe «a» à la section LES OBLIGATIONS PARTICULIÈRES du règlement 477-2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Valois **et** **SECONDÉ PAR** Daniel Valois **et** résolu unanimement d'adopter le règlement portant le numéro 494-2018, pour valoir à toutes fins que de droit, et ledit conseil ordonne, statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE I Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

ARTICLE II Ajouter le paragraphe 2 à la RÈGLE 8 de l'annexe «A» à la section LES OBLIGATIONS PARTICULIÈRES du règlement 477-2016.

«2° Il est interdit au directeur général et son adjoint, au secrétaire-trésorier et son adjoint, d'occuper pour une période de douze (12) mois qui suivent la fin de leur lien d'emploi avec la municipalité, un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieurs à titre d'employé de la municipalité.»

ARTICLE III Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Jean-Luc Barthe

Jean-Luc Barthe
Maire

Mélanie Messier

Mélanie Messier
Secrétaire-trésorière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement à la session ordinaire du 4 septembre 2018.

Avis public du projet de règlement à la session ordinaire du 6 septembre 2018.

Consultation des employés le 6 septembre 2018.

Adoption du règlement le 2 octobre 2018.

Avis public affiché entre 16h et 17h le 3 octobre 2018.

Jean-Luc Barthe

Jean-Luc Barthe
Maire

Mélanie Messier

Mélanie Messier
Secrétaire-trésorière

